

ANALYSE

Un Espace européen de la recherche compétitif au service de la société européenne

En avril 2007, avec le Livre Vert sur *L'Espace européen de la recherche : de nouvelles perspectives*¹, la Commission a initié un vaste mouvement de réflexion sur l'Europe de la recherche, dans la perspective d'un second cycle de la Stratégie de Lisbonne. Au cours du Conseil informel « compétitivité » de Würzburg, sous la Présidence allemande, les 26-28 avril derniers, le consensus s'est fait autour des axes principaux de réflexions définis par le Livre Vert :

- 1) réaliser un marché unique pour les chercheurs,
- 2) développer des infrastructures de recherche de classe mondiale,
- 3) améliorer l'excellence des institutions de recherche,
- 4) partager plus efficacement et largement les connaissances,
- 5) optimiser les programmes et priorités de recherche,
- 6) ouvrir la recherche européenne au monde.

Par cette initiative, la Commission ravive un débat ancien sur les finalités et l'organisation de l'Europe de la recherche. Le concept renvoie à la vision, développée dans les années 1970, d'une coordination des activités de recherche nationales et de la création du marché intérieur de la recherche. La démarche était légitimée par le constat de deux problèmes structurels majeurs pour l'Europe de la recherche : une trop grande fragmentation des moyens (notamment publics) et une incapacité à adapter au marché une recherche fondamentale, pourtant de grande qualité en produits et services innovants. Le retour au premier plan de ce débat a lieu à un moment où la Commission européenne estime envisageable – non sans un certain optimisme – un investissement consacré à la recherche à hauteur de 2,6 % du PIB en 2010. Les États membres ont *de facto* pris conscience du retard pris par rapport aux objectifs du Conseil de Barcelone de 2002² et s'emploient désormais à le combler.

La présente note d'analyse étudie les apports – ainsi que les manques – du Livre Vert et formule ensuite quelques pistes de réflexion supplémentaires. Elle résulte des réflexions menées par un groupe de travail placé sous l'égide du Centre d'analyse stratégique et en étroite collaboration avec le ministère de la Recherche.

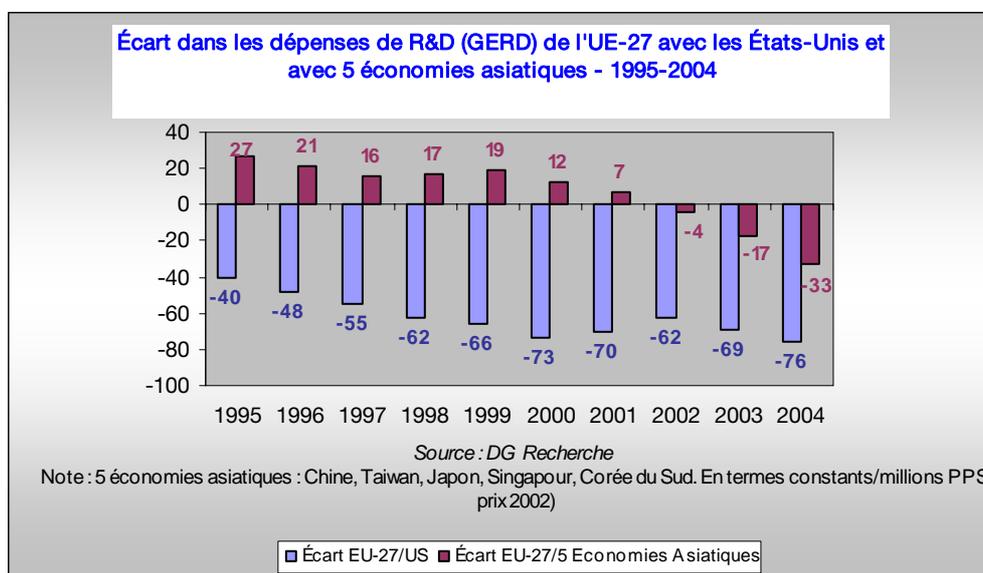
Un constat inquiétant sur la compétitivité de la recherche européenne au niveau mondial

Sept ans après le lancement de la Stratégie de Lisbonne, le bilan demeure très mitigé. **En 2005, c'est-à-dire à mi-parcours, seulement 1,84 % du PIB de l'Europe était consacré à la recherche.** L'analyse du déficit européen permet de distinguer trois grands types de problèmes structurels liés :

¹ Livre Vert SEC(2007) 412 du 4 avril 2007. Il est accompagné par le document de travail de la Commission COM(2007) 161 qui fait le bilan de la situation en Europe et fournit une base statistique (DG Recherche, Eurostat, OCDE).

² Soit 3 % du PIB affecté à la recherche, dont les deux tiers d'origine privée.

1. Un problème de financement : l'Europe n'investit pas suffisamment dans la recherche
 - les volumes d'investissements de l'UE dans le domaine sont insuffisants. Plus inquiétante est l'évolution négative de l'intensité de R & D³. Pour l'UE-25, celle-ci a diminué de 0,04 % entre 2002 et 2005, pour se chiffrer à 1,85 %. Cette légère décroissance rapproche l'UE de son niveau de 1995⁴ (1,80 % du PIB). À ce rythme, la Chine – avec une intensité qui croît de 10 % par an – devrait rattraper l'Europe en 2009. Par ailleurs, la part de l'UE-27 dans l'ensemble des dépenses de R & D mondiales diminue au profit des pays émergents (25 % actuellement contre 29 % il y a dix ans) ;
 - au niveau humain, l'UE dispose comparativement de moins de ressources que les États-Unis et le Japon (6 chercheurs pour 1 000 habitants contre respectivement 10 et 9) ; en outre, ces ressources sont concentrées surtout dans la recherche publique (50 % en UE contre 20 % aux États-Unis). Ramenée au poids économique de l'UE, la production de la recherche européenne (mesurée par les citations et les brevets de haute technologie) est faible.
2. Un problème de gouvernance
 - le système européen de recherche et d'innovation, qui associe les systèmes nationaux et les instruments communautaires, voit ses performances hypothéquées par sa gouvernance fragmentée et des déficits de coordination, et ce en dépit du potentiel de certains instruments (méthode de coordination ouverte, article 169 sur la coordination des politiques nationales, ERA-Nets, etc.). Les récents travaux de FutuRIS⁵ illustrent l'intérêt d'approfondir les fonctions du système de recherche : définition des politiques publiques, place des opérateurs dans le marché européen de la recherche...
 - concernant la protection intellectuelle, l'Europe est en retrait par rapport aux États-Unis⁶ ;
 - au niveau humain, la mobilité des chercheurs est insuffisante et constitue un frein aux évolutions de carrière.
3. Un problème de positionnement international
 - l'internationalisation de la recherche s'accroît. Si d'un côté les flux d'investissement dans la R & D depuis les États-Unis vers l'Asie augmentent, la balance des flux entre l'UE et les autres régions se creuse au profit des États-Unis et du Japon. Des économies émergentes comme la Chine et la Corée pèsent désormais de plus en plus dans la part des brevets de haute technologie déposés dans l'Union européenne (11 % de demandes de brevets pour les technologies de communication en 2003).



Une telle situation représente un défi stratégique pour la recherche européenne et appelle une réponse des acteurs de tous niveaux pour assurer une meilleure attractivité de l'Europe pour les investissements de recherche.

³ L'intensité d'un domaine se définit par la part du PIB qui y est consacrée.

⁴ Commission européenne, *Chiffres clés 2007 sur la science, la technologie et l'innovation*, 11 juin 2007.

⁵ Notamment rapport des groupes de travail sur le « Suivi du système français de recherche et d'innovation et de ses instruments », « La localisation internationale des forces de RDI », « L'attractivité des territoires pour une stratégie et l'adéquation public-privé », *FutuRIS*, plate-forme stratégique de l'Association nationale de la recherche technique.

⁶ Comparatif UE/États-Unis : - 25 % pour la diffusion d'inventions, - 53 % pour les dépôts de brevets et - 36 % pour les accords de licences ; source CE 2007, Proton Europe 2005.

La construction d'une vision partagée de l'Espace européen de la recherche et la mise en œuvre d'une stratégie soutenue par une gouvernance efficace sont autant de préalables nécessaires

L'examen du Livre Vert a mis en lumière certaines faiblesses : **si les interactions avec le secteur privé sont évoquées, les avis s'accordent pourtant sur le fait que la question de la recherche industrielle, indispensable pour la compétitivité et l'emploi, n'est pas suffisamment traitée.** Les secteurs de R & D public et privé sont trop segmentés selon des politiques (recherche, industrie, etc.), qui correspondent à une organisation insuffisamment coordonnée des administrations.

Le Livre Vert se focalise sur les différents outils utiles au développement de l'Espace européen de la recherche (EER) ; il n'aborde que partiellement la question de la construction d'une vision commune et d'objectifs globaux partagés par les acteurs, et ne traite pas de la question du pilotage d'ensemble de ces outils.

Enfin, la problématique de l'excellence et de la mobilité des chercheurs est trop centrée sur les seuls chercheurs publics. Une telle approche ne prend suffisamment en compte ni les chercheurs privés ni les autres personnels, qu'ils soient publics ou privés. Par ailleurs, l'existence d'un nombre suffisant de chercheurs dans l'avenir et les questions de mobilité professionnelle dépendent de politiques qui dépassent le cadre de la recherche.

Pour répondre à ces différentes problématiques, l'EER doit d'abord viser l'excellence. Dans ce contexte, cette excellence doit être appréciée au regard des ambitions de l'EER que sont la compétitivité économique, les aspirations sociales, culturelles, environnementales et l'insertion internationale.

Le soutien public à la R & D demeure un facteur important quel que soit le secteur industriel ou technologique : les politiques et instruments de financement publics communautaires et nationaux doivent être améliorés pour mobiliser plus efficacement la recherche industrielle, en particulier sur les projets de classe mondiale.

Au final, le groupe de travail sur l'EER formule trois recommandations principales :

- intégrer dans le périmètre de l'EER les recherches publique et privée ;
- construire une vision partagée de l'EER (orientations stratégiques, prospective et expertise) pour définir, avec l'ensemble des partenaires, des objectifs ainsi qu'un pilotage et une mise en œuvre efficaces des initiatives ;
- favoriser en priorité l'excellence et la mobilité pour les chercheurs ainsi que pour les autres acteurs essentiels de la RDI (recherche, développement, innovation), à l'intérieur et entre les secteurs public et privé.

L'Union européenne semble détenir une valeur ajoutée dans des domaines prioritaires

Les acteurs nationaux de la recherche ont identifié des domaines d'action prioritaires :

- les modalités de diffusion et d'appropriation des connaissances : recherche coopérative et partenariale; brevet communautaire ; débats à l'OMC ;
- la construction d'une vision et d'objectifs partagés : proposition de plate-forme prospective dédiée à la coopération et à l'expertise scientifique pour constituer un appui aux politiques publiques au niveau européen ;
- le développement des réflexions collectives sur le rôle et la stratégie des opérateurs publics de recherche dans un environnement en recomposition : fragmentation des opérateurs⁷, stratégie publique communautaire ;
- la coopération internationale en sciences et technologies (S & T) avec une coordination au plus haut niveau ;
- les modalités de prise de décision et d'arbitrages en matière de gestion de la recherche au sein de l'EER ;
- les investissements dans la R & D publique et privée : instruments, approches sectorielles, impact des coopérations public/privé...

La Conférence de Lisbonne sur « L'Avenir de la science et de la technologie en Europe », organisée par la Présidence portugaise les 8-10 octobre 2007, se focalisera notamment sur trois priorités distinguées par la Présidence : les ressources humaines affectées aux sciences et à la technologie, l'investissement privé dans la R & D et l'investissement public dans les S & T.

Ces champs d'action devront faire l'objet d'approfondissements dans la perspective du Plan d'action communautaire ou du Livre Blanc qui est envisagé par la Commission européenne à l'horizon 2008.

La réflexion des acteurs apporte plusieurs leçons. Ainsi, sans une politique globale aux plans européen et national, qui agisse sur le cadre d'ensemble et mobilise les instruments publics, des incitations en faveur de la R & D industrielle seront peu efficaces pour augmenter son intensité, comme le démontrent les études

⁷ La fragmentation est l'absence de communication, facteur de cloisonnement des opérateurs, d'absence de transparence et de frein à la concurrence (réponse commune du CNRS, du SCIC en Espagne et du Max Planck Institute au Livre Vert).

économiques⁸. Les États membres d'Europe du Nord sont parvenus à réaliser une telle combinaison, qui est un défi pour une Europe de la recherche fragmentée.

Pour autant, dans un domaine de compétence partagée, où s'enchevêtrent instruments communautaires et nationaux, le système apparaît excessivement complexe : son efficacité en est ainsi compromise.

La fragmentation des moyens publics de l'UE constitue aujourd'hui l'un des freins principaux à une stratégie et une gouvernance efficaces.

L'année 2007 aura été celle de la relance des réflexions sur la recherche européenne au service de la société de la connaissance, sous l'impulsion des Présidences allemande et portugaise qui convergent avec l'initiative de la Commission pour créer une dynamique favorable. Une nouvelle donne institutionnelle émerge, avec le réexamen du premier cycle triennal de la Stratégie de Lisbonne renouvelée en 2008. Avant la Présidence française, l'agenda est donc particulièrement favorable à l'élaboration d'un Plan d'action communautaire. C'est également l'opportunité pour les États membres comme la France de valoriser les spécificités de leur recherche et innovation nationales, par exemple au travers d'une réflexion poussée sur le rôle et la stratégie des organismes de recherche dans un nouvel environnement, ou encore sur l'investissement en R & D.

> Jean-Louis Sangaré, Jean-Loup Loyer
Département de la recherche, des technologies
et du développement durable

Analysis

⁸ *Raising EU R&D Intensity: Improving the Mix of Public Support Mechanisms for Private Sector Research and Development*, rapport d'un groupe d'experts indépendants à la Commission européenne, EC 2003.

BRÈVES

Union européenne

> FINANCER LES UNIVERSITÉS OU LES ÉTUDES UNIVERSITAIRES ?

Un article publié par deux chercheurs de l'université catholique de Louvain, en Belgique, jette un regard nouveau sur la mobilité des étudiants et ses conséquences au sein de l'Union européenne. **L'intégration européenne engendre une mobilité asymétrique des étudiants**, certains États membres accueillant un nombre d'étudiants européens supérieur à celui de leurs ressortissants qui vont étudier dans les autres pays de l'Union. Dans la communauté linguistique francophone de Belgique, par exemple, les étudiants ressortissants des autres États membres représentent 10 % du total des étudiants. Or, les principes à la base de la construction européenne interdisent toute forme de discrimination selon la nationalité, notamment par les prix. L'étudiant étranger mobile, ressortissant de l'Union européenne, doit être admis et traité de la même manière que tout ressortissant du pays d'accueil. Compte tenu des coûts inhérents à l'accueil d'étudiants étrangers, les auteurs envisagent l'apparition probable de stratégies unilatérales visant à limiter leur nombre, stratégies qui ont commencé à être mises en œuvre en Belgique et en Autriche. Ils proposent une autre piste consistant à réorienter les budgets publics actuellement consacrés à l'enseignement supérieur : plutôt que de financer les institutions d'enseignement supérieur situées sur leur territoire, les pouvoirs publics devraient financer les frais d'études de leurs ressortissants *via* des chèques-études, laissant à ceux-ci le soin de s'inscrire (et de se faire admettre) dans l'établissement de leur choix, pourvu qu'il soit situé dans l'Union européenne. Pour les auteurs, l'Europe dans son ensemble gagnerait à concentrer, jusqu'à un certain point, les activités d'enseignement supérieur là où existent une offre de qualité et une capacité d'expansion avérées. Reste qu'un tel système défavoriserait les pays à faible attractivité linguistique. D'où la question : est-il dans l'intérêt de tous que l'enseignement supérieur s'effectue à l'avenir dans un nombre restreint de langues ?

<http://regards.ires.ucl.ac.be/Archives/RE054.pdf>

> Y. C.

> NANOTECHNOLOGIES : D'IMPORTANTES BESOINS DE FORMATION CONCRETS ET INTERDISCIPLINAIRES

Dans le cadre du projet *Nanoforum* financé par l'UE, une étude a été menée par l'Institut de nanotechnologies anglais pour identifier les besoins actuels en compétences et en formations dans le domaine des nanosciences et nanotechnologies. Des entreprises, dont le siège se situe principalement en Europe (67 %) et en Asie (21 %), ainsi que sept universités européennes – mais aucune française – ont participé à cette étude. **Les compétences en management de la recherche et du développement sont identifiées comme les compétences non techniques les plus importantes du secteur, lequel est donc clairement désigné comme émergent et confronté à la difficulté de l'interdisciplinarité scientifique et technique.** Plus que les universitaires spécialisés en nanosciences ayant suivi une formation complémentaire d'ingénieur, les ingénieurs généralistes initiés aux nanotechnologies semblent les mieux préparés à ce contexte. Certains domaines de formation en ingénierie (textile, papeterie) sont par ailleurs en retard en termes d'incorporation des nanotechnologies. Les docteurs et post-docs sont, parmi les spécialistes, les niveaux privilégiés. Enfin, les formations techniques de niveau master (techniques de synthèse, de fabrication et de caractérisation physique) sont actuellement insuffisamment développées. L'étude préconise, à la demande des industriels, de développer ces formations par le biais de stages pratiques, mettant l'accent sur l'expérimentation, le travail de groupe et la communication orale. **Quelques domaines s'avèreraient en outre particulièrement importants dans le cadre de ces enseignements** : l'analyse stratégique (y compris lorsqu'elle inclut les sciences humaines), l'évaluation des risques (avec une place importante laissée à la toxicologie), la propriété intellectuelle, voire l'éthique.

<http://www.nano.org.uk/nanomasters/PDFs/SkillsTrainingSurvey.pdf>

> J.-L. P.

> POLITIQUES D'IMMIGRATION : LES PREMIERS PAS D'UNE APPROCHE COMBINÉE

Le Parlement européen a adopté à une très large majorité, le 26 septembre, deux rapports d'initiative qui réaffirment **la nécessité de lier une approche sécuritaire centrée sur la lutte contre l'immigration illégale avec le souci d'un encadrement profitable de l'immigration légale**. Cette approche couplée s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale menée en coopération avec les pays tiers. En matière de lutte contre l'immigration illégale, le rapport met l'accent sur l'importance du contrôle des frontières extérieures et sur la nécessité de renforcer les capacités de l'agence FRONTEX et des équipes d'intervention rapide (RABIT), en particulier lors des opérations de sauvetage en mer. En parallèle, les eurodéputés ont soutenu le programme d'action de la Commission visant à adopter un cadre juridique destiné à favoriser les voies de l'immigration légale, notamment par l'introduction d'une « Carte bleue européenne » pour les travailleurs hautement qualifiés. Conçu sur le modèle de la Carte verte américaine, ce permis de travail européen permettrait de promouvoir les « migrations circulaires » sur tout le territoire européen. Selon les eurodéputés, il offrirait ainsi un moyen plus adapté que certaines politiques nationales plus strictes (qui n'ont jusqu'à présent pas réussi à endiguer les flux migratoires) dans la lutte contre l'immigration clandestine. Toutefois, cette « Carte bleue » ne serait qu'une mesure limitée en faveur des travailleurs hautement qualifiés. Reste plus largement posée la question d'une définition au niveau communautaire d'un « statut » du travailleur immigré, dont l'adoption requiert toujours l'unanimité des États membres.

> H. J.

http://www.europarl.europa.eu/news/public/story_page/018-10568-267-09-39-902-20070921STO10548-2007-24-09-2007/default_fr.htm

Rapports, études

> POURQUOI L'EMPLOI NON SALARIÉ AUGMENTE DE NOUVEAU EN FRANCE DEPUIS 2003

Un document de travail publié par la DARES cherche à expliquer pourquoi la France connaît actuellement une hausse de l'emploi non salarié non agricole. Les effectifs non salariés sont passés de 2,2 millions en 1970 à 1,6 million de 1998 à 2002, puis ont remonté nettement pour atteindre 1,75 million en 2006. Cette évolution récente provient essentiellement du secteur des services et marque **une rupture nette de la salarisation de l'économie**. À l'aide d'une modélisation économétrique sur séries temporelles, les auteurs identifient plusieurs facteurs explicatifs de ces évolutions. Le vieillissement de la population active est l'élément le plus déterminant sur le long terme, car il traduit une augmentation du nombre d'actifs expérimentés susceptibles de profiter d'opportunités conjoncturelles pour devenir non salariés. La hausse du chômage des années 2003-2005 a ainsi conduit un plus grand nombre de personnes à créer leur propre emploi. De même, l'amélioration de la part du revenu imputable au capital à partir de 2003 a permis d'augmenter l'espérance de gain des non salariés. Mais l'étude souligne aussi l'importance à long terme du poids de la grande distribution dans le commerce de détail. Jusqu'au milieu des années 1990, le développement des grandes surfaces se traduisait par une baisse de l'emploi non salarié. Sans se prononcer sur son effet sur l'emploi total, les auteurs indiquent que le resserrement de la réglementation sur l'installation de la grande distribution à la fin des années 1990 aurait ainsi permis à un plus grand nombre de petits commerces de s'installer.

(Source : Lurton G. et Toutlemonde F., « Les déterminants de l'emploi non salarié depuis 1970 », *Document d'études de la DARES*, n° 129, septembre 2007)

> M.-A. E.

> LE SOCIAL DANS L'INTÉGRATION EUROPÉENNE SELON LE COLLÈGE D'EUROPE

Dans un *European Economic Policy Briefing* de septembre 2007, Jacques Pelkmans, directeur du département Économie du Collège d'Europe, à Bruges, s'insurge contre la représentation dominante d'une Europe « a-sociale ». Analysant l'acquis communautaire, il juge en particulier que **la libre circulation des personnes devrait être davantage présentée comme une opportunité**. En effet, les personnes migrant dans ce cadre y obtiennent presque toujours une hausse notable de revenus sans que, pour autant, les travailleurs des différents États entrent en compétition, compte tenu des contrôles existant dans le pays d'accueil. De même, **le Pacte de stabilité ou la Stratégie de Lisbonne ne constituent pas des contraintes supplémentaires**, puisque, selon Jacques Pelkmans, les réformes nationales de structure (retraites, réforme du marché du travail) sont de toute façon nécessaires. J. Pelkmans en conclut que l'Union européenne n'est nullement dénuée d'une dimension sociale. Quelques pistes possibles pour l'avenir (mais sans citation expresse) seraient selon lui rassemblées dans le rapport du Parti socialiste européen, publié en mars 2007 et cosigné par Jacques Delors. Leur

pertinence proviendrait du fait qu'elles reconnaissent, au préalable, que le succès en matière sociale passe nécessairement par le système actuel à double niveau, où coexistent compétences communautaires et compétences nationales.

<http://www.coleurop.be/template.asp?pagename=BEEP>

> M.-C. M.

> CAPTAGE BIOLOGIQUE OU CAPTAGE TECHNOLOGIQUE : UNE ÉTUDE DU CONGRESSIONAL BUDGET OFFICE AMÉRICAIN

Le Congressional Budget Office (CBO) américain a étudié les retombées technologiques et économiques de deux types de captage du CO₂ : le « piégeage biologique » et le « piégeage technologique » (le « *Carbon Dioxide Capture and Storage* » – CCS). Le piégeage biologique (reforestation, sols agricoles essentiellement) est d'un coût moindre, et s'avère facilement et immédiatement applicable. Cependant, **le carbone capté biologiquement est susceptible d'être réémis plus aisément (incendies, modification de la nature des sols, etc.). Ce n'est donc pas une méthode de stockage fiable, suffisante et pérenne.** En revanche, le CCS présente deux avantages : générer d'importantes retombées technologiques et capter durablement de grandes quantités de CO₂. Ce procédé utilise cependant des réservoirs de stockage bien plus volumineux (salines souterraines, champs pétroliers et gaziers notamment) et fait appel à diverses techniques parfois lourdes : le CCS est donc plus cher à mettre en œuvre. Le CBO a en conséquence estimé que **le captage technologique est préférable au captage biologique (tant sur le plan de la durée que sur celui de la quantité de stockage), dès lors que le prix de la tonne de CO₂ est compris entre 15 et 90 dollars.** Cette fourchette renvoie aux seuils de rentabilité des différentes techniques CCS. Partant de diverses hypothèses de prix du CO₂ en 2015 (entre 10 dollars et 50 dollars la tonne), le CBO prévoit en outre que la rentabilité du CCS par rapport au captage biologique ne sera assurée qu'à partir de 2050.

(Source : *The potential for carbon sequestration in the United States*, Congressional Budget Office, Washington, septembre 2007 ; <http://www.cbo.gov/ftpdoc.cfm?index=8624&type=1>)

> J.-L. L.

> LE « GUIDE MONDIAL DES VILLES-AMIES DES AÎNÉS » PUBLIÉ PAR L'OMS : OU COMMENT FAIRE FACE AUX DÉFIS DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION DANS UN CONTEXTE D'URBANISATION CROISSANTE

L'Organisation mondiale de la santé a publié, le 1^{er} octobre 2007, le premier « Guide mondial des villes-amies des aînés ». S'appuyant sur des études menées auprès de 33 villes de 22 pays différents (par exemple dans les métropoles de Londres, Istanbul, Moscou, New Delhi, Shanghai, Tokyo, Mexico, New York, Rio de Janeiro), **ce guide met en évidence les principales caractéristiques d'une ville qui serait adaptée aux personnes âgées et à leur mode de vie.** Celles-ci renvoient à des questions d'infrastructure (trottoirs bien entretenus et éclairés, bâtiments faciles d'accès, logements adaptés, etc.), d'organisation (services publics à proximité des populations et non placés à la périphérie, sièges réservés dans les transports en commun, etc.) mais également de manières d'être (culture du respect des personnes âgées par exemple). Ce guide s'adresse ainsi aux pouvoirs publics locaux et à tous les acteurs susceptibles d'agir pour améliorer la prise en compte des populations âgées dans les villes. En effet, dans un contexte marqué à la fois par un processus d'urbanisation croissant (aujourd'hui, plus de la moitié de la population mondiale habite en ville, et en 2030 ce sera le cas de trois personnes sur cinq) et par le vieillissement de la population (la proportion des plus de 60 ans dans la population mondiale devrait être multipliée par deux d'ici 2050 – passant de 11 % aujourd'hui à 22 % en 2050), **s'adapter à une population plus âgée devient une nécessité pour toutes les grandes métropoles et plus particulièrement pour celles des pays en développement.** Ces dernières seront en effet confrontées à cette évolution de manière encore plus rapide (le nombre de personnes âgées habitant en ville devrait dépasser pour ces pays 908 millions en 2050, contre 56 millions en 2000).

<http://www.who.int/mediacentre/news/releases/2007/pr53/fr/print.html>

http://www.who.int/entity/ageing/publications/Guide_mondial_des_villes_amies_des_aines.pdf

> V. G.

Rédacteurs des brèves : Yves Chassard (DTEF), Marc-Antoine Estrade (DTEF), Virginie Gimbert (DQS), Hélène Jorry (DIS), Jean-Loup Loyer (DRTDD), Marie-Cécile Milliat (DIS), Jean-Luc Pujol (DRTDD)

Les sujets d'analyse de la *Note de veille* des derniers mois

N° 61 – 4 juin 2007 – Quelle nouvelle donne pour les politiques agricoles ?

N° 62 – 11 juin 2007 – À quoi sert la formation professionnelle continue ?

N° 63 – 18 juin 2007 – Des pères et des mères « plus responsables », une réponse à la délinquance des mineurs ? Une perspective internationale

N° 64 – 25 juin 2007 – « L'évaluation participative des choix technologiques » : aide à la décision dans le champ des nanotechnologies ?

N° 65 – 2 juillet 2007 – Le statut de l'opposition : une perspective internationale

N° 66 – 9 juillet 2007 – Les ressources de l'Union européenne : changement ou statu quo ?

N° 67 – 16 juillet 2007 – Les avantages liés à l'ancienneté entravent-ils la mobilité des salariés ?

N° 68 – 23 juillet 2007 – La politique de communication de l'Union européenne : mission impossible ?

N° 69 – 30 juillet 2007 – Pour un traitement européen de la question des sans-abri

N° 70 – 25 août 2007 – Quelle est l'influence du capital-risque en France ?

N° 71 – 3 septembre 2007 – Le débat public : un outil possible de préparation des réformes ?

N° 72 – 10 septembre 2007 – Réduire la segmentation du marché du travail selon le genre et accroître les taux d'emploi féminin : à court terme, est-ce compatible ?

N° 73 – 17 septembre 2007 – Contrôle des lieux d'enfermement : les enjeux internationaux

N° 74 – 24 septembre 2007 – « Classes moyennes » et redistribution : le cas français dans une perspective internationale

N° 75 – 1^{er} octobre 2007 – La préférence communautaire, un choix collectif en évolution

Directeur de la publication :
Philippe Mills, directeur général adjoint

Directeur éditorial :
Bruno Héroult, rapporteur général

Rédacteur en chef de la note de veille :
Jérôme Tournadre-Plancq, chargé de mission au Département Institutions et Société

Pour consulter les archives
de la Note de Veille
en version électronique :
[http://www.strategie.gouv.fr/
rubrique.php3?id_rubrique=12](http://www.strategie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=12)

Centre d'analyse stratégique
18, rue de Martignac
75700 Paris cedex 07
Téléphone 01 42 75 61 00
Site Internet :
www.strategie.gouv.fr

